

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

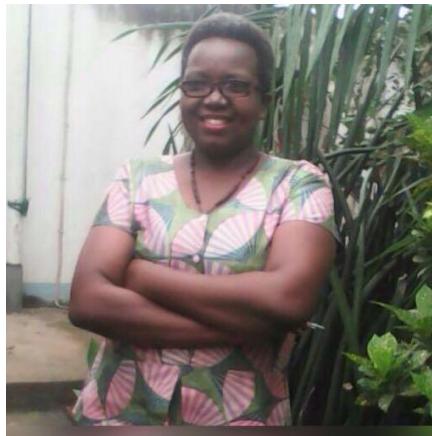
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°53 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 3 au 9 avril 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 9 avril 2017, au moins 419 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. CAS D'ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES.....</i>	<i>7</i>
<i>I.4. VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE.....</i>	<i>9</i>
<i>II. FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1. DES ATTAQUES ARMEES.....</i>	<i>9</i>
<i>II.2. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>	<i>10</i>
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>13</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CHUK : *Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge*

CNDD-FDD: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

CPP : *Code de procédure Pénal*

EAC: *East African Community*

ECOFO: *Ecole Fondamentale*

ENS : *Ecole Normale Supérieure*

EP : *Ecole Primaire*

FNL : *Front National de Libération*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

PBA : *Participation à des Bandes Armées*

PJ : *Police Judiciaire*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR: *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UB : *Université du Burundi*

UE : *Union Européenne*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VBG : *Violence Basée sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 5 personnes tuées, 9 portées disparues, 11 torturées, 101 arrêtées arbitrairement et 1 personne a été victime de VBG.

Des policiers, des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres du FNL aile d'Agathon Rwasa, ceux de l'UPRONA aile de Charles Nditije, des militaires ex-FAB, ont été une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures, et la continuité des actes d'intimidations organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Le phénomène de justice populaire démontre une fois de plus une conséquence directe des discours d'incitation à la haine prononcés par des hautes personnalités du pays ainsi que l'impunité qui prend de temps en temps de place devant les valeurs de la justice.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. CAS D'ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCÉES

Une personne enlevée en province Kayanza

En date du 6 avril 2017, en commune Muhango, le nommé Ngabirano Bosco, de la colline Gatozo, commune Muhango province Kayanza, a été enlevé par les agents du SNR, au cachot de la commune où il venait de passer 3 jours, accusé d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Il avait fui la localité et il venait de rentrer il y a seulement deux semaines.

Un pasteur enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 avril 2017 indique qu'en date du 30 mars 2017, au village de paix, en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un pasteur du nom de Javye de l'église « Holy tempo » située à la 16^{ème} avenue au village de la paix et en même temps déclarant au port de Bujumbura, a été enlevé par des agents du SNR. Selon nos sources, la famille a cherché partout en vain.

Une personne arrêtée puis portée disparue en commune et province Bubanza

En date du 4 avril 2017, vers 12 heures, sur la colline et zone Mitakataka, commune et province Bubanza, Juvent Ntarugera, originaire de la commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural a été arrêté par la police puis conduit au cachot du commissariat de police en province Bubanza. Selon nos sources, le mobile de son arrestation serait la participation à des groupes armés qui seraient en RDC. Vers le soir du même jour, les agents du SNR en provenance de Bujumbura l'ont conduit vers un lieu inconnu, selon les mêmes sources.

Deux personnes enlevées en commune Gihanga, province Bubanza

Dans la nuit du 7 avril 2017, des hommes armés ont mené une attaque au village VI, en commune Gihanga, province Bubanza. Selon nos sources, 4 personnes ont été enlevées par ces hommes et les ont conduits vers la forêt de Rukoko. Selon les mêmes sources, 2 parmi elles enlevées ont échappés à ces hommes armés en date du 8 avril 2017.

Deux personnes torturées puis portées disparues en province Kayanza

L'information parvenue à notre rédaction indique qu'en date du 31 mars 2017, le prénommé Claude, de la colline Karinzi, commune Gahombo, province Kayanza, a été tabassé par un Imbonerakure du nom de Juma, qui l'a accusé d'être un voleur.

En date du 6 avril 2017, le nommé Nkore de la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, a été tabassé par un Imbonerakure, qui l'a accusé d'être un voleur.

La même source indique que la police a refusé d'admettre les deux victimes au cachot suite à leur état critique. Les Imbonerakure les ont par la suite conduits vers une destination inconnue.

1.2. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne arrêtée et torturée par le chef du SNR, province Muyinga

En date du 4 avril 2017, Alexis Nibaruta, ex-militaire et chauffeur au Lycée de Gisanze dans la province Muyinga, a été arrêté et torturé à mort par Gérard Ndayisenga, le responsable du SNR en province Muyinga. La famille dit qu'il a été conduit au cachot du commissariat de police de cette province. Notre source indique qu'il a été arrêté dans la soirée du 4 avril 2017 sur la colline Muzingi, commune Gahombo, non loin de son poste d'attache, au moment où il allait récupérer son téléphone portable qu'il avait mis sous tension. Notre source indique que le responsable du SNR à Muyinga a accusé Alexis Nibaruta de donner des informations sur le Burundi à sa nièce Odette Murekerisoni qui fût élève au Lycée Gisanze, pour le moment en exil au Rwanda. La famille dit qu'Alexis Nibaruta urinait du sang dans le cachot du

commissariat où il était détenu avant d'être transféré difficilement à l'hôpital de Ngozi. Notre source indique que l'état de sa santé est critique.

Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

En date du 7 avril 2017, le nommé Jean Paul Yamuremye, enseignant à l'ECOFO Kayenzi, a été arrêté par la PJ en commune et province Muyinga. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir traversé la RN6 au moment où la police sécurisait le passage du 2^{ème} vice-président de la République. La même source indique Jean Paul Yamuremye a été libéré moyennant une rançon de 10 000 fbu qu'il a donné au Brigadier Charles Ndayavurwa.

Une personne arrêtée et torturée en province Kayanza

En date du 2 avril 2017, vers 19 heures, un cultivateur du nom d'Albert Nduwayo de la colline Nyabibuye, commune Butaganzwa province Kayanza, a été tabassé par des policiers qui l'ont ensuite emmené au cachot. Il est accusé d'avoir insulté le représentant du parti CNDD-FDD de cette colline, Epitace Nduwimana.

Cinq personnes torturées par le chef des Imbonerakure en commune et province Makamba

Lors d'une réunion de sécurité qui s'est tenue lundi le 3 avril 2017 sur la colline Buheka, zone Kazirabagena, commune Nyanza lac, province Makamba, le gouverneur de la province de Makamba, Gad Niyukuri et le président du parti CNDD-FDD prénommé Rénovat dans cette province, ont prononcé un discours incitant à l'élimination physique de toute personne qui sera soupçonnée être un rebelle en ces termes : « *Mufashe uwitwa umuroberi, muri babiri canke batatu, ntimuze musubire kuzana ngo muriko mubaha abajejwe umutekano, camubagirwako ntagusubira kubanza guturira igitoro mubaha umunyenga.* » (Si vous attrapez une personne soupçonnée rebelle, étant deux ou trois, ne pensez plus de la ramener aux corps de sécurité, éliminez la directement sans toutefois gaspiller du carburant). C'est après ce discours qu'un certain Shumbusha a été arrêté en date du 3 avril 2017.

En date du 3 et du 5 avril 2017, Mrusho Bigirimana, chef des Imbonerakure en commune et province Makamba a torturé 5 personnes ressortissantes des provinces de Rutana et Muramvya, qui les a accusés de ne pas être natifs de la province. La scène s'est déroulée en présence du chef de quartier Makamba II sans être inquiété.

Selon une source sur place, un discours incitant à la haine a été aussi prononcé en commune Nyanza-lac de la province Makamba, en date du 7 avril 2017 par Révérien Ndikuriyo, Président du Sénat, en ces termes : « *...toute personne errant dans les palmerais de Nyanza lac doit être arrêtée et trouver son sort discrètement.....* ».

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karusi

En date du 7 avril 2017, un jeune prénommé Gédéon a été tabassé par le chef de poste de police à Buhiga prénommé Gilbert. Selon des sources sur place, il l'a trouvé en possession de 14 litres d'essence et l'a accusé de vente frauduleuse de l'essence. Ce jeune qui venait de sortir de l'hôpital de malade mental chez « Le gentil », est pour le moment en crise à cause des coups qu'il a reçus. Sa famille se plaint de n'avoir pas de moyens pour le faire retourner à l'hôpital.

1.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Une personne arrêtée en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 8 avril 2017, vers 16 heures, en zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural, un élu collinaire du nom Alexis Ndiokubwayo, a été arrêté par la police puis conduit au cachot de police à Mayuyu. Selon notre source, il a été accusé de collaborer avec « les Mujeri », qualificatif accordé aux opposants du pouvoir CNDD-FDD (chiens errants).

Deux personnes arrêtées en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 7 avril 2017, vers le soir, en commune Gihanga province Bubanza, deux personnes Ndereyimana et David, accusées de PBA, ont été arrêtées par la police en collaboration avec l'administration de Gihanga puis conduites au cachot de police à Gihanga.

Une personne arrêtée en province Muramvya

L'information parvenue à notre rédaction en date du 3 avril 2017 indique qu'un Imbonerakure du nom Herman Niyonkuru, surnommé « assassin » a été incarcéré dans le cachot de la commune Rutegama, province Muramvya en date du 2 avril 2017. Le mobile de son incarcération est qu'il aurait livré un secret détenu par les Imbonerakure comme quoi le SNR et le gouverneur de la province Muramvya ont élaboré un complot pour tuer Vivine Ndayambaje, administrateur communal de Rutegama.

Une personne arrêtée et torturée en commune et province Karusi

En date du 4 avril 2017, un commerçant du nom de Bigirimana, de la colline Mugende, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karusi a été arrêté par un Imbonerakure connu sous le nom de Sidoro. Il a par la suite été remis au commissaire provinciale de police à Karusi prénommé Jérôme. Selon des sources sur place, il a été accusé de vente des intrants agricoles et il a été conduit au cachot du commissariat de police les mains ligotés sur le dos à tel point que le sang ne parvenait pas à circuler. Il a été libéré en date du 5 avril 2017 après avoir payé une somme de 500 000 fbu.

Quatre-vingt-sept personnes arrêtées en province Gitega

En date du 6 avril 2017, la police de Gitega a opéré une rafle autour du marché et 87 personnes ont été arrêtées par la police. Le gouverneur de Gitega a dit que ces personnes violent les femmes et volent les passants. Vingt-neuf d'entre elles qui avaient des CNI ont été libérées mais 58 personnes constituées en grande partie de domestiques, ont été gardées au commissariat de police de Gitega.

Le gouverneur de Gitega a ajouté que ces personnes seront renvoyées dans leurs provinces d'origine. Selon cette même autorité, la prochaine cible sera les enfants de la rue et les prostitués.

Un délégué de l'UB arrêté en zone urbaine de Nyakabiga, Marie de Bujumbura

En date du 9 avril 2017, Jean Bosco Bakanibona, délégué et étudiant à l'UB dans la faculté de droit, a été arrêté par les agents du SNR au moment où il venait de la messe à l'église

pentecôte de Nyakabiga. Il a été embarqué à bord d'un véhicule immatriculé B2756A à Nyakabiga III, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Il a été conduit au cachot du SNR tout près de la Cathédrale Regina Mundi.

Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 3 avril 2017, l'époux d'une certaine Esta Niyukuri, accusé de PBA, a été arrêté par le chef de zone Kabonga du nom d'Emmanuel Nsanzerugeze, en commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon notre source, Esta Niyukuri avait été arrêtée avec son enfant de moins de deux ans en date du 30 mars 2017.

Une personne arrêtée par le gouverneur en province Makamba

En date du 3 avril 2017, une personne nommée Shumbusha a été arrêtée par le gouverneur de Makamba, Gad Niyukuri lorsqu'il participait dans une réunion de sécurité sur la colline Buheka, zone Kazirabageni, commune Nyanza-Lac, province Makamba. Il est détenu au poste de police de Nyanza-Lac.

Une personne arrêtée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 6 avril 2017, vers 7 heures, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Claude Nshimirimana, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa a été arrêté par des policiers en complicité avec un commerçant du marché de Buringa, prénommé John. Selon nos sources, il a été accusé de collaborer avec des groupes rebelles et a été d'abord conduit dans un cachot secret chez un certain Ndomboro, ancien agent du SNR à Buringa cité dans plusieurs exactions. Ensuite, il a été transféré à la brigade de Gihanga. Enfin, Claude Nshimirimana a été libéré en date du 7 avril 2017 vers 17 heures, selon les mêmes sources.

Trois personnes arrêtées en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 8 avril 2017, vers le matin, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Manyenye, chef des jeunes du parti FNL aile d'Agathon Rwasa à Buringa, Emery Badogo et le prénommé Félix, membres du parti UPRONA aile de Charles Nditije ont été arrêtés par des policiers. Selon nos sources, ils ont été accusés de collaborer avec des mouvements rebelles. Ils ont été conduits dans un cachot secret chez un certain Ndomboro à Buringa avant d'être transféré à la brigade de Gihanga. L'information parvenue à notre rédaction indique que les trois personnes ont été libérées en date du 9 avril 2017.

Un médecin de l'hôpital Roi Khaled arrêté en Mairie de Bujumbura

En date du 5 avril 2017, Dr. Gaspard Marerwa, médecin à l'hôpital Roi Khaled a été arrêté par la police à son poste d'attache. Nos sources disent que ce médecin a été conduit au cachot de la PJ situé à Jabe en zone urbaine de Bwiza. Selon les mêmes sources, il serait accusé de n'avoir pas produit les résultats de l'expertise médicale (autopsie) de feu Charles Ndiokubwayo, un officier de police dont le corps a été retrouvé il y a plus de deux semaines au quartier IX de la zone urbaine de Ngagara. Le personnel de l'hôpital Roi Khaled qualifie ces accusations de sans fondement car l'hôpital n'a pas d'appareils adaptés pour faire cette expertise médicale. Le personnel du CHUK ainsi que la famille du docteur Gaspard Marerwa demandent sa libération sans condition.

I.4.VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Une personne violée en province Muramvya

Dans la nuit du 2 au 3 avril 2017, la nommée E.N, âgée de 14 ans originaire de la colline Cumba, commune Rutegama, province Muramvya, a été violée par Georges Nzeyimana, veilleur à l'EP Munanira, âgé de 40 ans, originaire de la commune Nyarunazi, commune Rutegama.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. DES ATTAQUES ARMEES

Une personne tuée et deux autres enlevées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 9 avril 2017, vers 20 heures, sur la route Bujumbura-Gatumba, en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un bus de transport en commun de type coaster est tombé en embuscade tendue par des hommes armés qui ont ouvert le feu sur le bus. Selon notre source, une personne a été tuée par balle au cours de cette embuscade et deux autres ont été enlevées, Abbé Adolphe Ntahondereye de la paroisse Gatumba et le prénommé Mathias, un musicien traditionnel.

Une personne tuée et une autre blessée en commune Gihanga, province Bubanza

Dans la nuit du 6 avril 2017, sur la sous colline Buhandagaza, colline Rugunga, commune Gihanga, province Bubanza, un berger du nom de Kadogo a été tué et un autre du nom d'Emile a été blessé lors d'une attaque menée par des hommes armés non identifiés. Selon nos sources, ces malfaiteurs ont volé des vaches.

Deux personnes blessées en commune Ndava, province Mwaro

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2017, un groupe d'hommes non identifié que la police a qualifié de bandits s'est introduit dans la maison d'un militaire en congé du nom d'Evariste Nzobonimpa, sur la colline Murago, zone Buziracanda, en commune Ndava, province Mwaro. Quand la sœur de ce militaire du nom de Languide Ntirampeba est venue porter secours, ces hommes l'ont coupé le doigt avant de prendre le large, vers la colline Kaniga. Evariste Nzobonimpa est sorti et a couru derrière eux et ces derniers ont lancé une grenade pour l'empêcher de les poursuivre.

Dans la même nuit, vers 1 heure du matin, un groupe d'hommes armés de couteaux et de grenades ont envahi le domicile de Sophie Nizigiyimana, sur la sous colline Nyagatovu, colline Rango, zone Buziracanda commune Ndava, province Mwaro. Selon des sources sur place, ces derniers l'ont blessé au visage. Selon des sources policières, ces hommes armés ont volé un pagne et une somme de 6 000 fbu avant de prendre le large.

II.2. AUTRES FAITS RAPPORTES

Justice populaire en commune et province Rutana

En date du 8 avril 2017, vers 14 heures, sur la sous colline Jobe, colline Mika, commune et province Rutana, un nommé François Sindayigaya, a été attrapé en flagrant délit en train de voler des pommes de terre dans un champ. Il a été exécuté par la population à l'aide des machettes.

Justice populaire en commune et province Gitega

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2017, une personne non identifiée d'environ 35 ans a été tuée sur la sous colline de Munyinya, colline de Mugoboka, zone Mungwa, commune et province de Gitega. Elle a été victime de justice populaire, accusé de vol. Les habitants de cette colline disent que le nombre de vol est inquiétant et que quand les voleurs sont conduits à la police ou à l'administration, ils sont libérés sans passer une nuit à la prison. Chrysostome Dushime, le chef de la zone Mungwa déplore le fait que la population se fasse justice elle-même en tuant les voleurs.

Justice populaire en commune Gitaramuka, province Karusi

En date du 9 avril 2017, une personne du nom Thérance Ndayikengurukiye, de la colline Ngayane, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karusi, a été tuée à l'aide des gourdins par la population qui l'ont accusé de vol de chèvre chez un certain Ntakarutimana. Les mêmes sources indiquent que sa famille a refusé de l'enterrer exigeant des enquêtes mais l'Administrateur a donné l'ordre au chef de colline de l'enterrer.

Une personne tuée en commune, Ndava, province Mwaro

En date du 7 avril 2017, un nommé Jérémie Bukuru a tué sa femme du nom de Noémie Bizumukama. Selon des sources sur place, c'était vers 5 heures du matin du 7 avril 2017 que Jérémie Bukuru a demandé à sa femme d'aller ensemble au CDS de Buziracanda avec son enfant. Arrives près de la rivière Kaniga qui sépare la commune Ndava et la commune Rutegama de la province Muramvya, il a bandé le visage et la bouche de sa femme à l'aide d'un foulard pour qu'elle ne puisse pas appeler au secours. Il l'a ensuite poignardé à l'aide d'un couteau au niveau du cœur et du cou en présence de l'enfant avec qui ils étaient ensemble avant de prendre le large. Le soir du même jour, le présumé auteur a été arrêté par le commissaire provincial. Il a été conduit au cachot de la PJ Mwaro.

Une personne suicidée en province Kayanza

Dans la nuit du 2 au 3 avril 2017, le nommé Melchior Minani, de la colline Ruharo, commune Muruta, province Kayanza, a voulu tuer sa femme du nom de Violette Hakizimana à l'aide d'une hache. Après avoir échoué à sa mission il s'est suicidé. Il semble que les conflits fonciers seraient le mobile. La femme est en train de se faire soigner dans un hôpital.

Une personne blessée par grenade en commune Mabanda, province Makamba

En date du 8 avril 2017, une veuve de plus de 60 ans a été blessée par grenade lancée par des personnes non identifiées en commune Mabanda, province Makamba. Selon des sources sur

place, des conflits fonciers seraient à l'origine de cette attaque. Une sentinelle de la compagnie de télécommunication Econet-leo a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

Une personne menacée en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 6 avril 2017, un OPJ du nom d'Urbain Baranyizigiye, de la commune Kiganda, province Muramvya, a été menacé par le chef du SNR dans cette localité prénommé Anicet, en compagnie du secrétaire du parti CNDD-FDD en commune Kiganda en même temps le Directeur du Lycée Communal de Renga prénommé Rémy. Il a été forcé de libérer un prisonnier du nom de Ngiga le 6 avril 2017 alors qu'il avait été incarcéré le 5 avril 2017. Ngiga est un commerçant qui travaille avec le SNR. Il a été emprisonné parce qu'il a promis de l'argent à des personnes pour abattre les arbres de la propriété de son oncle.

Entraînement paramilitaire en province Rumonge

A Nkayamba, à quelques kilomètres de la ville de Rumonge, dans une localité de la réserve naturelle riveraine de la rivière Dama, il y a 3 mois que des jeunes Imbonerakure y font des entraînements paramilitaires. Les soirs de chaque vendredi, c'est la séance d'apprentissage de l'usage des fusils par ces derniers. Ces jeunes qui suivent ces instructions sont au nombre de 60 dont 2 par chaque colline où le parti CNDD-FDD dénomme « *Inama nshingiro* », comme le témoigne notre source. Les anciens combattants jouent un rôle d'instructeurs parmi eux dont un certain policier dénommé Mwarabu, affecté au commissariat municipal à Bujumbura, poste Kamenge. Ces jeunes se rassemblent chaque samedi à la permanence de Nkayamba pour faire du sport.

Terreur semée par les Imbonerakure en province Kayanza

En date du 1^{er} avril 2017, des manifestations des Imbonerakure ont eu lieu au chef-lieu de la province Kayanza. Ils sont passés dans le quartier appelé « Ku Mukoro » où vivent beaucoup de personnes de la composante sociale Tutsi et 2 Imbonerakure se positionnaient devant chaque maison pour les empêcher de sortir.

Des coups de feu entendus en commune et province Bubanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 avril 2017 indique qu'au chef-lieu de la province Bubanza, beaucoup de coups de feu ont été entendus dans cette localité en date du 2 avril 2017, vers 23 heures. Selon nos sources, un policier en congé du nom d'Elissa Ndabarushimana alias Baryimpere, en rentrant à la maison en provenance du cabaret, a rencontré au cours de la route des policiers en patrouille conduits par le commissaire provincial adjoint connu sous le prénommé Tharcisse. Ils ont commencé à le menacer et le battre. Voyant qu'il est en danger, le policier Elissa Ndabarushimana a désarmé l'un de l'équipe en patrouille et a commencé à tirer en l'air pour se créer un passage. Il a été dépouillé d'une somme de 550 000 fbu, de ses chaussures, de son pantalon et de son téléphone portable par ces policiers en patrouille, selon les mêmes sources. Après avoir remis cette arme, Elissa Ndabarushimana a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de Bubanza.

Une contribution forcée en province Cibitoke

La population de la province Cibitoke est obligée de contribuer une somme allant de 2 000 fbu et plus pour les constructions des permanences collinaires du parti CNDD –FDD en

province Cibitoke. Selon nos sources, un commerçant doit payer plus de 100 000 fbu. Celui qui ne s'acquitte pas de cette contribution est menacé par des Imbonerakure qui le considèrent comme opposant politique. Beaucoup de gens donnent cette contribution à contre cœur pour sauver leur vie. Certains contributeurs reçoivent des reçus d'autres n'en reçoivent pas, selon les mêmes sources.

Les prisonniers de Murembwe malmenés par les autorités de cette prison

Un kiosque d'un certain Nathal Ndayongeje prisonnier à la prison de Murembwe et membre du parti MSD a été détruit et ses biens pillés par les chargés de sécurité dans ladite prison. Les sources de Murembwe disent que Nathal Ndayongeje serait accusé d'être à l'origine des incitations au soulèvement. Ce militant du MSD avait été arrêté le 8 mars 2014 lors des affrontements entre la police et les membres de ce parti à la permanence nationale. Les informations qui filtrent de la prison de Murembwe disent qu'il y aurait d'autres prisonniers qui seraient visés dans ce plan de malmenés les opposants. Il s'agit de certains militaires arrêtés après le 11 décembre 2015. C'est notamment major vital Ndiokubwayo alias Ruhiza, colonel Kadende et Nzisabira. Tous sont accusés de vouloir soulever les prisonniers. Les informations de cette prison indiquent que ce serait un prétexte pour que les agents du SNR puissent entrer dans cette maison carcérale afin de massacrer certains d'entre eux. Les mêmes sources ajoutent qu'il y aurait un plan de transférer quelques prisonniers pour les exécuter en cours de route.

Certains détenus de la prison de Murembwe dans la province Rumonge alertent qu'ils sont menacés par la direction de cette prison. Ceux qui sont visés sont les manifestants contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza surtout les membres du parti MSD. D'autres sont des militaires accusés d'avoir participé dans les attaques sur différents camps militaires en date du 11 décembre 2015.

Deux étudiants de l'ENS suspendus pour l'année Académique 2016-2017

En date du 6 avril 2017, Epipode Niyongabo et Eric Nirera, tous représentant des étudiants à l'ENS, ont été suspendus pour l'année Académique 2016-2017 alors qu'ils défendaient des intérêts des étudiants en grève il y a dix jours.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas d'assassinats, de tortures, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires et illégales.

Le phénomène de justice populaire est inquiétant dans le pays et démontre une fois de plus une conséquence directe des discours d'incitation à la haine prononcé par des hautes personnalités du pays ainsi que l'impunité qui prend de temps en temps de place devant les valeurs de la justice.

La crainte de voir les crimes contre les présumés opposants se généraliser est grande suite au retrait du Burundi de la CPI et à la minimisation de toute sorte de pression étrangère par le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue ITEKA recommande :

Au vu de l'évolution de la situation, la Ligue ITEKA recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre en avant le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi ;
- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant effectivement la sécurité de la population et la protection de ses droits conformément aux textes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme qu'il a ratifiés ;
- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme ;
- De cesser de prononcer des discours incendiaires et d'incitation à la haine encourageant la justice populaire.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations ;
- De revoir minutieusement son système de paiement des militaires burundais en mission de paix afin de ne pas continuer à financer un gouvernement responsable de graves violations des droits de l'Homme.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

F) A l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la médiation.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.